

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- M. Mémin : Bonjour.

Je remercie les organisateurs de m'avoir invité. C'est toujours un exercice difficile. Quand on parle à cette tribune, on ne sait pas ce que les précédents ont dit, ou les prochains, donc les auditeurs feront preuve de patience concernant les redites.

L'évaluation est un processus qui permet de déterminer si la personne va aboutir à une aide technique efficace, appropriée et pertinente, et rendre des services à la personne qui en fait la demande.

De quels besoins parle-t-on ?

Il s'agit de formaliser des besoins de la personne elle-même, par la personne elle-même, mais également de l'équipe va formalisera l'évaluation, en recherchant le caractère consensuel entre ce qu'évalue la personne et l'équipe.

Dans le cas, et cela peut arriver, dans le cas d'aides techniques, il faut envisager une aide technique dans le cadre d'un projet de vie.

Cela a déjà été dit, il devra être décrit et il pourra y avoir plusieurs aides techniques pour un même projet de vie.

En matière de formalisation, il est intéressant d'avoir des renseignements sur la personne, notamment sur les modalités du besoin en termes de compensation.

Connaître le contexte, le degré d'acceptabilité de la personne par rapport à l'aide technique, et également dans l'essai, c'est-à-dire savoir également son implication dans le choix, avoir des données sur les déficiences sensorielles, psychologiques, culturels et esthétiques.

D'autres données intéressantes, c'est la capacité de la personne par rapport aux caractéristiques de l'aide technique.

Est-ce qu'elle peut en apprendre l'entretien ? En estimer la fiabilité ? Apprécier la qualité du vendeur et du service après vente ?

Ainsi qu'évaluer la sécurité ?

Pourquoi une personne handicapée elle-même ne devrait pas être capable d'évaluer la sécurité de l'aide technique délivrée ?

Ces éléments permettront de savoir s'il y a nécessité de suivi de l'aide technique.

Quel objectif ?

Pour le projet, mais aussi pour une compensation immédiate, par exemple une aide à la marche en connaissant la distance, ou prendre en compte des aspects de prévention, donc lutter contre les complications et ne pas simplement dire : M. Untel a besoin de telle prothèse auditive pour mieux entendre, mais savoir dans quel contexte cela raisonne.

Les données économiques sont également à prendre en compte.

On s'en rend compte.

Le facteur temps, c'est un domaine déjà évoqué, sur lequel il faut revenir.

C'est surtout la durabilité de la compensation qu'il faudra exprimer, la place de l'évaluation dans le cours naturel de la déficience, la variabilité de la compensation, si l'aide technique est capable d'avoir une réponse différente en fonction d'un

environnement différent, prendre en compte le temps d'acceptabilité de l'aide technique et le temps trop long de traitement de la demande.

On a également, dans les besoins de formalisation, d'évaluer les besoins de l'environnement, mais si on est capable de décliner techniquement les différents aspects de l'environnement, architectural, urbain, humain, il faut être capable de retirer le bénéfice de l'aide technique sur cet environnement. Souvent, nous négligeons le bénéfice de l'aide technique.

Expression des besoins et du souhait : il y a beaucoup de données bibliographiques sur le sujet, mais formuler et exprimer ses difficultés, oser se les avouer en s'adressant à des professionnels, ce n'est pas une expérience facile qui impose une formulation, c'est-à-dire formulaire, documents, parfois signés, c'est-à-dire engagement et des droits.

D'où la notion de contrat d'engagement d'une équipe, mais également d'une personne, qu'on rencontre sous forme de contrats de soins parfois,.

Pourquoi pas cette notion de demande et de prestation qui pourrait être fournie dans le cadre de l'évaluation avec un engagement sous forme de signature de la personne et de l'équipe qui cosigne ?

Et puis, puisque nous sommes dans les choses idéales, formaliser, c'est utiliser un outil de mesure et de recherche.

Si la formalisation est un outil de recherche, il y a de méthodologies à employer. Parmi ces éléments, il y a à mesurer la satisfaction de la personne par rapport aux aides techniques.

En conclusion, on remarque qu'actuellement, dans la vie quotidienne des personnes handicapées, la sobriété dans la demande de preuves n'est pas la règle.

La formulation doit obéir à un certain nombre de principes quelle que soit l'origine de la déficience.

Un accès plus rapide doit être entrepris, et il faut simplifier les circuits. A ce moment-là, cela relève plus de la politique que de l'aide technique.